

VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À DISTANCE – « NOMADES NUMÉRIQUES »

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur:		
Adresse électronique (Email):		
Numéro(s) de téléphone:		
Motif du déplacement au Portugal:		
PRÉ-REQUIS		
	OUI	NON
Formulaire de demande de visa national , dûment rempli, daté et signé par le demandeur;	☐	☐
2 Photographies d'identité identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 colée sur le formulaire).		
Passeport ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité . Copie de la page biographique.	☐	☐
Preuve de résidence légale si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (titre de séjour...), avec une <u>durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité</u> .	☐	☐
Assurance voyage adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence.	☐	☐
Extrait de casier judiciaire délivré par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an, revêtu de l'apostille de La Haye (le cas échéant) ou légalisé, valable jusqu'à 90 jours avant le dépôt de la demande de visa.	☐	☐
Copie du titre de transport de retour .	☐	☐
OBJET DU SÉJOUR		
<u>En cas d'exercice d'activité salariée:</u>		
• Contrat de travail; ou, • Promesse d'embauche ; ou, • Attestation de travail.	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
<u>En cas d'exercice d'activité non salariée :</u>		
• Contrat de société; ou, • Contrat de prestation de services; ou,	☐ ☐	☐ ☐

• Proposition écrite de contrat de prestation de service ; ou, • Document démontrant les services fournis à une ou plusieurs entités.	☐	☐
Preuve du revenu mensuel moyen perçu au cours des trois derniers mois d'un montant minimum équivalent à quatre salaires mensuels minima garantis ; et ,	☐	☐
Attestation de résidence fiscale.	☐	☐
VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À DISTANCE – « NOMADES NUMÉRIQUES » – ACCORDS SUR LA MOBILITÉ DE LA CPLP		
Les citoyens de la CPLP sont exemptés de l'obligation de présenter:		
• Une assurance voyage valide; • Un titre de transport de retour; et, • La preuve des moyens de subsistance, par le biais d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par un citoyen portugais ou étranger titulaire d'un titre de séjour au Portugal qui s'engage à prendre en charge la nourriture et le logement du demandeur de visa, ainsi que le remboursement des frais d'éloignement en cas de séjour irrégulier, accompagnée de:	☐	☐
- Déclaration fiscale du souscripteur (année précédente) ; et ,	☐	☐
- Relevé bancaire du souscripteur (3 derniers mois).	☐	☐

Note:

- Consultez la législation en vigueur sur <https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional>

DÉCLARATION

(Nom(s) et Prénom(s) du demandeur)

déclare que:

☐ Je souhaite que ma demande de visa soit analysée par le Poste Consulaire avec les documents manquants marqués sur la liste ci-dessus;

☐ J'ai pris connaissance que:

- Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.

- Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.

- À chaque demande de documents supplémentaires ou manquants par le Poste Consulaire au demandeur, l'analyse de la demande de visa est suspendue jusqu'à son dépôt.

- La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.

- Toute fausse déclaration entraînera le refus de la demande de visa ou l'annulation d'un visa déjà accordé et me rendra passible de poursuites judiciaires en vertu du droit portugais.

- Toutes les communications et notifications relatives à la demande de visa présentée peuvent être envoyées à l'adresse électronique indiquée dans le champ 19 du formulaire de demande de visa, et seront considérées comme ayant été envoyées, selon les termes et aux fins des paragraphes 5 et 6 de l'article 113 du Code de procédure administrative portugais, au moment de l'accès au courriel envoyé ou, en cas de nonaccès à la boîte aux lettres électronique, au cinquième jour ouvré après son envoi.

Date: ____/____/____

Signature: _____